Métiers et du Travail du Canada, de l'Association des employés de chemin de fer du Canada, des Fraternités des cheminots canadiens, de l'Association des marchands de bois canadiens, du Conseil canadien de l'Agriculture et enfin, de l'Association des Vétérans de la Grande Guerre. Aux huit réunions annuelles de ce Conseil, dont la dernière eut lieu les 23 et 24 juin 1927, différentes recommandations et suggestions relatives aux modalités du fonctionnement des bureaux de placement ont été adoptées et soumises au ministre.

Opérations des bureaux de placement.—La statistique des activités des bureaux locaux est colligée et compilée par la Section de l'Emploiement du ministère du Travail. On trouvera dans le tableau 17 ce qui se rapporte aux emplois vacants et à leur attribution depuis mars 1920. En 1927, des demandes de travail ont été faites par 553,871 personnes; les offres d'emploi se dénombraient par 453,573 et 414,769 places ont été procurées; les chiffres correspondants de 1926 sont: 542,469 demandes de travail, 456,932 offres d'emploi et 410,155 placements.

Les embauchages dans les provinces d'Alberta, Saskatchewan, et Québec ont augmenté suffisamment pour plus que combler les diminutions des autres provinces. Le changement le plus frappant de 1926 se trouve dans l'augmentation de la maind'œuvre agricole en Alberta et Saskatchewan et la diminution des employés dans le bâtiment en Colombie Britannique.

On remarquera que, dans la Colombie Britannique, le nombre des placements dépasse celui des emplois vacants; ceci s'explique parce que l'on embaucha dans cette province un grand nombre d'ouvriers agricoles pour faire la moisson dans les provinces des prairies.

La relation entre les emplois vacants et les demandes de travail est moins élevée en 1927 qu'en 1926, comme d'ailleurs la relation entre les placements et les demandes de travail. Pour 100 personnes inscrites en 1926, il y avait 84·2 emplois vacants et 75·6 placements, tandis qu'en 1927, il y avait 81·9 vacances et 74·9 placements. Cependant, le nombre absolu de placements a été plus grand en 1927.

Voyages à prix réduits.—Dans le but de faciliter le déplacement des ouvriers contraints de travailler hors du lieu de leur résidence, le service de placement a conclu avec la presque totalité des membres de l'Association des Voyageurs du Canada un arrangement lui permettant de faire voyager les ouvriers qu'il envoie au loin, au tarif réduit de 2·7 cents par mille; ce tarif donne droit à un billet de seconde classe et ne s'applique qu'aux voyages ne coûtant pas plus de \$4. En 1926, 35,797 ouvriers ont bénéficié de ces certificats, 18,080 ayant circulé dans leur province et 17,717 en ayant franchi les limites. La Colombie Britannique a délivré 7,347 certificats à des personnes se rendant dans les provinces des prairies, pour y travailler aux moissons, au t'arif spécial des moissonneurs, qui est plus bas que les 2·7 cents par mille. En 1927, 42,009 certificats pour tarif spécial ont été donnés par les bureaux de placement, 22,706 personnes restant dans leur propre province et 19,303 se rendant dans d'autres provinces; parmi ces derniers, 7,318 étaient porteurs de certificats au tarif spécial pour moissonneurs, de la Colombie Britannique se rendant dans les provinces des prairies.